

A full-body image of Wonder Woman in her iconic costume, standing with her right hand on her hip and her left hand holding the hilt of her sword. Her long, dark hair is blowing in the wind. The background is a gradient from blue to green with a halftone dot pattern.

LIBÉRONS LE POUVOIR
DE L'IMAGINATION !

Index de l'égalité Femmes-Hommes UES MICROMANIA Année 2019

MICROMANIA

POP CULTURE
ZING

CONTEXTE

- La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018 a posé le principe général suivant lequel tout employeur, quel que soit son effectif, doit prendre en compte un objectif de suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes (c. trav. art. L. 1142-7 nouveau). Et surtout elle impose aux entreprises d'au moins 50 salariés un dispositif de mesure des écarts de rémunération et, le cas échéant, de corrections des écarts constatés (c. trav. art. L. 1142-8 à L. 1142-10 nouveaux).
- Muriel Pénicaud, Ministre du Travail et Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, ont présenté le 22 novembre 2018 l'Index de l'égalité entre les femmes et les hommes, afin que soit appliqué le principe « à travail égal, salaire égal » inscrit dans la loi depuis 46 ans.
- L'Index de l'égalité professionnelle doit permettre de passer à une obligation de résultats en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, et non plus simplement une obligation de moyens.
- L'Index doit être calculé et publié chaque année par toutes les entreprises d'au moins 50 salariés. Les entreprises devront prendre des mesures de correction s'il révèle des disparités salariales entre les femmes et les hommes. Les cinq indicateurs, à la base du calcul global de l'Index, permettront d'identifier les éventuels points de progression et les leviers sur lesquels les différents acteurs de l'entreprise pourront agir pour faire progresser l'égalité.
- Lorsque l'entreprise à l'issue de son évaluation obtient un score final inférieur à 75 points elle doit fixer des mesures correctives.

RESULTAT POUR MICROMANIA-ZING



Indicateur	Résultat obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum
1° Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	-2,3%	37	40
2° Ecart de taux d'augmentations individuelles (Hors promotion) entre les femmes et les hommes	1,9%	20	20
3° Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes	-8,7%	5	15
4° Pourcentage de salariées revenues de congés maternité pendant l'année de référence et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour pendant cette même période, si des augmentations son intervenues durant la durée de leur congé	INCALCULABLE	INCALCULABLE	INCALCULABLE
5° Nombre de salariés de sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0	0	10
TOTAL des points		62	85
INDEX (sur 100 points)		73	100

**Nombre total de points :
73 points sur 100**

CONCLUSION

Micromania-Zing est engagée depuis déjà quelques années dans la réduction des écarts de salaire entre les femmes et les hommes, et aucun écart significatif de rémunération n'est constatée entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

Une des autres priorités de l'entreprise concerne le recrutement des femmes.

Aujourd'hui les femmes représentent 15,6% de nos effectifs.

Notre objectif est d'arriver à une part de femmes de minimum 25 % dans l'effectif à horizon 2022!

L'index de l'égalité femmes-hommes de Micromania-Zing au 1^{er} mars 2020 est de **73 points sur 100**.

Une baisse de 2 points par rapport à 2018, due à l'accent que l'entreprise a souhaité mettre sur les promotions et l'augmentation des femmes en 2019.

En effet, les actions mises en place en faveur de la promotion des femmes en 2019, ont déséquilibré les résultats de l'index sur l'item « promotion » en créant un écart entre les femmes et les hommes, en faveur des femmes, ce qui est sanctionné par l'index.

Sur l'année 2020, nous veillerons à améliorer ce score en stabilisant nos actions afin d'arriver à une égalité de traitement entre les femmes et les hommes sur les différents items de l'index.